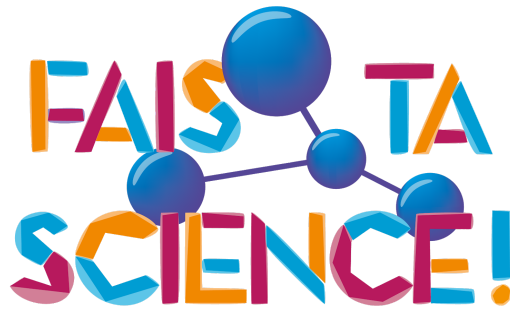


## RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Ce règlement intérieur complète et précise les statuts de l'association **Fais ta science !** Association loi 1901 n° W591003797 parue dans le JO le 31/03/2012. Ce règlement a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 15 avril 2018.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'association. Ces documents sont disponibles sur <https://voyage-partage.fr> onglet soutenir le projet/L'asso) ou sur simple demande auprès du bureau par email sur [faistascience@gmail.com](mailto:faistascience@gmail.com).

### I/ Fonctionnement de l'association

#### 1. Le bureau

Le bureau de l'association est composé de ses deux membres fondateurs (Taïna Cluzeau, Carole Séjournet) et de deux membres (membres adhérents et/ou membres d'honneur) élus à la majorité simple tous les ans en assemblée générale.

Les membres souhaitant se porter candidat doivent faire connaître leur intention au bureau de l'association, si possible, par email à [faistascience@gmail.com](mailto:faistascience@gmail.com) au plus tard une semaine avant le vote. Les adhérents sont informés des dates d'assemblées générales et de leur ordre du jour au moins un mois avant leur déroulement.

Si aucune majorité simple ne se dégage (égalité entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> candidat ayant récolté le plus de voix), le bureau procède à un second vote entre ces candidats. Si les candidats sont de nouveau à égalité c'est le bureau qui tranche entre les deux.

Si aucun membre ne se porte candidat, le bureau est géré par ses deux membres fondateur le temps qu'un nouveau vote prenne place dans un délai de trois mois maximum.

A n'importe quel moment les membres du bureau peuvent demander à quitter leur fonction. Un vote en assemblée générale prend alors place dans un délai de trois mois pour remplacer le membre. En attendant le vote, le bureau peut désigner si nécessaire un remplaçant de son choix.

Le bureau prend toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de l'association et organise une assemblée générale au moins une fois par an.

#### 2. Adhésion :

En adhérent à notre association, vous contribuez activement à la réalisation de nos projets. Les adhérents sont tenus au courant de tout nouveau projet de l'association.

Aucune cotisation annuelle n'est fixée à ce jour. Pour le moment, nous préférons laisser à nos adhérents la possibilité de donner la somme qu'ils veulent/peuvent pour soutenir nos projets.

Toute personne effectuant un don au bénéfice de l'association, quelque soit le montant, peut prétendre à devenir membre adhérent. Il vous sera alors proposé de remplir un bulletin d'adhésion et d'y indiquer vos coordonnées. Celles-ci seront gardées au sein de l'association et nous nous engageons à ne pas les divulguer. Elles nous permettront de vous envoyer les informations relatives à votre adhésion et à l'association.

Par respect de l'environnement et aussi pour économiser les frais postaux, nous privilégions l'envoi des documents par internet.

Cette adhésion peut prendre fin par :

- Une demande écrite de l'adhérent, adressée au bureau par email à faistascience@gmail.com.
- La radiation prononcée par le bureau pour infraction aux présents statuts et règlement intérieur, ou pour tout motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association. Le membre concerné sera invité, au préalable, à fournir des explications écrites au bureau.
- Le décès

### **3. Bénévoles**

Toute personne qui le souhaite, adhérent ou non, peut aider l'association en effectuant des actions bénévoles pour soutenir ses projets. Les bénévoles qui le souhaitent pourront être tenus informés de l'actualité de l'association.

Fait à Paris, le 10 avril 2018:

**Taina Cluzeau**

Présidente de l'association et membre du bureau

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cluzeau', with a stylized flourish at the end.